

A la recherche des

écrevissesses
bourguignonnes *Parc naturel régional du Morvan.*

Six espèces d'écrevisses sont présentes en Bourgogne. Elles habitent de nombreuses rivières et plans d'eau de la région, mais de quelles espèces parle-t-on ? Si les écrevisses originaires d'Amérique du Nord récemment importées se taillent la part du lion, celles naturellement présentes en France se font de plus en plus rares. Les lieux occupés anciennement par des espèces françaises sont actuellement pour la plupart, soit vides d'écrevisses, soit habités par des américaines. De sorte, qu'il n'y a pas si longtemps, les populations connues d'écrevisses françaises, si abondantes jusque dans les années 50, ne dépassaient pas la dizaine en Bourgogne. Il y a peu, quelques petites populations d'écrevisses "à pieds blancs" ont été redécouvertes dans le Morvan un peu par hasard dans des ruisseaux à peine naissants. Ces nouvelles données ont incité le Parc naturel régional du Morvan à mettre en place un programme de prospection dès 1994 sur les innombrables rus et rivières du massif. Le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), dans le cadre de "l'Enquête Nationale Ecrevisses", incita certaines brigades départementales à réaliser des vérifications ou de nouvelles prospections. Parallèlement à ces démarches, un groupe de recherche sur les écrevisses de Bourgogne est né en 2000 : le Groupe Ecrevisse Bourguignon (GEB), créé à l'initiative du PnrM et du CSP.

Les objectifs du Groupe sont multiples : dans un premier temps, il s'agit de vérifier les données historiques, d'organiser la prospection selon un protocole commun et d'alimenter une base de donnée informatique et cartographique. Il s'agira ensuite d'élaborer un plan de gestion pour l'ensemble des sites bourguignons.

Le premier bilan fait état de situations très contrastées selon les espèces :

Les espèces autochtones sont en danger

L'écrevisse à "pieds blancs" (*Austropotamobius pallipes*) semble encore assez bien représentée (65 populations). Mais les populations connues à ce jour sont peu denses et presque toutes situées

dans des zones "refuges" en amont des cours d'eau. Elles étaient très fréquentes autrefois. L'écrevisse à "pieds rouges" (*Astacus astacus*) n'est plus présente que dans quelques sites (4 populations), alors qu'elle était souvent mentionnée même dans certains canaux. Ces espèces, souvent indicatrices de milieux et de bassins versants assez préservés, sont encore présentes dans les secteurs ruraux à dominance de forêts ou de systèmes agricoles herbagers ; la Puisaye, le Châtillonnais, une partie du Charolais et le Morvan renferment 70 % des sites connus.

L'état des lieux concernant les espèces introduites est loin d'être complet. L'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*), introduite il y a plus de 100 ans, est présente dans la plupart des grands plans d'eau et dans beaucoup de cours d'eau de plaine. Il en va de même pour l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*), arrivée en France il y a environ 25 ans et qui depuis a conquis de grands linéaires de rivières de montagne ou de plaine. En Morvan, elle a colonisé (à partir d'introduction illégale en étang) la Cure, le Chalaux, le Cousin, l'Yonne... Elle a montré de plus, sa grande facilité à conquérir tous types de milieux. L'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) arrivée à peu près en même temps que l'écrevisse de Californie est peu présente pour le moment (connue en Puisaye). Quant à l'écrevisse à "pattes grêles" (*Astacus leptodactylus*), originaire d'Europe de l'Est, son statut est mal connu. Seule espèce étrangère à être légalement vendue vivante en France, elle est probablement introduite en étangs privés, mais pour l'instant peu présente en rivière.

Les menaces :

L'extension des populations d'écrevisses nord-américaines représente un risque pour la survie des espèces autochtones (concurrence, prédation, transmission de maladies). Les autres risques sont multiples étant donné la faible dimension des cours d'eau dans lesquels elles se sont réfugiées.

La réglementation :

Les espèces françaises sont protégées : d'une part leur habitat est protégé par arrêté ministériel (1983) et les espèces font partie des listes de la Directive Habitat Faune-Flore et d'autre part leur pêche est interdite toute l'année (arrêtés préfectoraux). Celle de l'écrevisse à pattes grêle également. Les espèces américaines font parties des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques. Leur transport à l'état vivant et leur introduction sont donc interdits de façon à ne pas les propager. En revanche leur pêche est autorisée, et même vivement conseillée, pour tout détenteur de carte de pêche quelque soit la catégorie piscicole en prenant garde de ne pas les transporter sans les avoir "châtrees" (se renseigner auprès des Fédérations de Pêche pour les techniques de pêche et de transport).

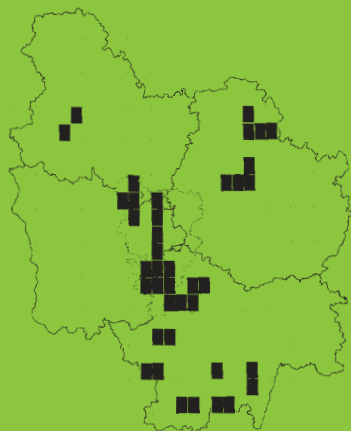
Si vous aussi, vous vous intéressez aux écrevisses ou si vous connaissez des sites, n'hésitez pas à nous contacter en nous communiquant le lieu (extrait de carte), la commune, la date, l'espèce ainsi que vos coordonnées.

Contact : Laurent PARIS

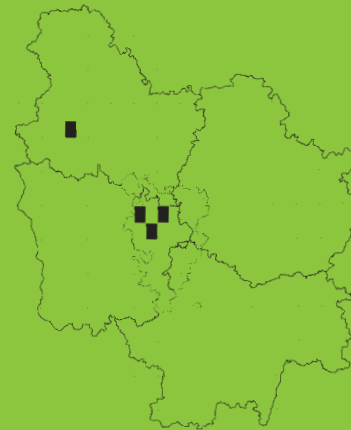
Parc naturel régional du Morvan – Maison du Parc
58230 SAINT-BRISSON – Tél. 03 86 78 79 00

Répartition des deux espèces françaises en Bourgogne

Ecrevisse à "pieds blancs" 65 cours d'eau *Austropotamobius pallipes*

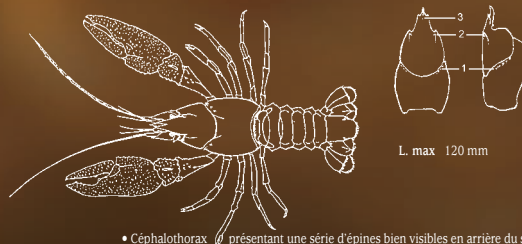


Ecrevisse à "pieds rouges" 2 cours d'eau – 2 étangs *Astacus astacus*



maille au quart de 1/25000ème - au 01/02/2002

Ecrevisse à "pieds blancs" *Austropotamobius pallipes*

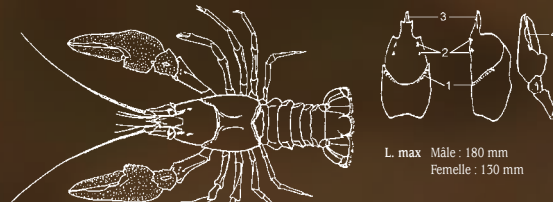


L. max 120 mm

- Céphalothorax présentant une série d'épines bien visibles en arrière du sillon cervical (1). Crête postorbitale à une seule épine (2).
- Rostre à bords convergents se terminant par un triangle. Crête médiane dorsale peu marquée et non denticulée (3).



Ecrevisse à "pieds rouges" *Astacus astacus*

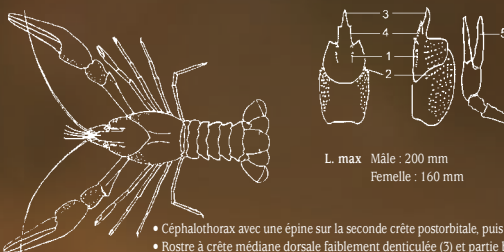


L. max Mâle : 180 mm
Femelle : 130 mm

- Céphalothorax présentant une ligne d'épines latérales en arrière du sillon cervical (1). Crête postorbitale à deux épines (2).
- Rostre à bords lisses et parallèles. Crête médiane dorsale denticulée (3).
- Pinces rouges sur la face ventrale. Doigt fixe échancré chez le mâle (4).



Ecrevisse à "pattes grêles" *Astacus leptodactylus*

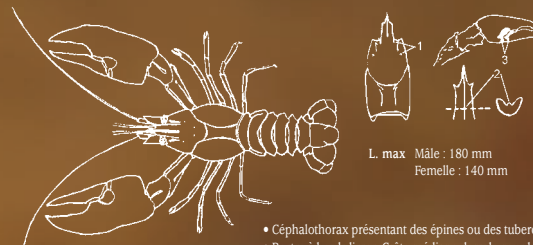


L. max Mâle : 200 mm
Femelle : 160 mm

- Céphalothorax avec une épine sur la seconde crête postorbitale, puis une série d'épines (1). Flancs recouverts de nombreuses épines (2).
- Rostre à crête médiane dorsale faiblement denticulée (3) et partie basale denticulée (4).
- Pinces allongées, à bords tranchants presque droits et sans échancrure sur le doigt mobile (5).



Ecrevisse de Californie *Pacifastacus leniusculus*

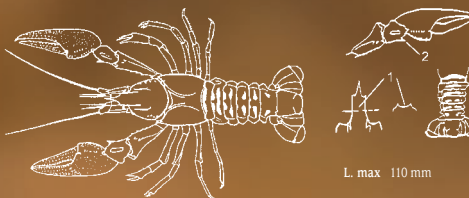


L. max Mâle : 180 mm
Femelle : 140 mm

- Céphalothorax présentant des épines ou des tubercules sur la crête postorbitale (1).
- Rostre à bords lisses. Crête médiane dorsale sous la forme d'un bourrelet (2).
- Pinces massives (chez l'adulte) avec une tache blanche ou parfois bleu-vert (3).



Ecrevisse américaine *Orconectes limonius*

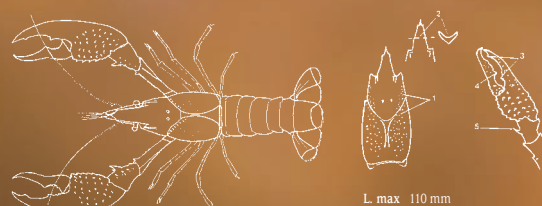


L. max 110 mm

- Rostre à bords presque parallèles se terminant par un triangle net. Section en forme de gouttière (1).
- Carpopodite possédant un ergot acéré typique (2).
- Abdomen présentant des taches marron-rouge sur sa face dorsale (3).



Ecrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii*



L. max 110 mm

- Série d'épines en arrière du sillon cervical (1).
- Rostre à bords convergents se terminant par un triangle. Crête médiane dorsale peu marquée (2).
- Pinces avec protubérances alternées sur leur tranchant (3,4), ergot bien visible (5).

